MIAT Préfecture : 059-225900018-20261116-AI48304H1-AI
Date de l'AR : 17/11/2026

DGA Partenaire et Ressources

Direction des Finances et du Conseil en Gestion

Pôle Stratégie Financière

Service Prospective et Préparation Budgétaire

Arrêté n° AR-DFCG/2026/1095

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 concernant la délégation de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2025/302 du 5 mars 2025, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Laurent BESSE, Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources ;

Vu la proposition de la Banque Populaire du Nord en date du 28 octobre 2026 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur des Finances et du Conseil en Gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1. Est retenue pour financer le programme d'investissement 2026 du Département du Nord la proposition de la Banque Populaire du Nord pour un montant de 20 M€ (vingt millions d'euros) définie dans le tableau « Caractéristiques Principales du Prêt » ci-dessous ;

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr ;

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur des Finances et du Conseil en Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Publié sur le site lenord.fr le 17 novembre 2026

Caractéristiques Principales du Prêt

Prêteur	Banque Populaire du Nord
Emprunteur	Département du Nord
Type de contrat	Financement des investissements 2026
Score selon la Charte Gissler	Classé 1A
Montant	20 000 000 € (vingt millions d'euros)
Phase de mobilisation	3 mois soit jusqu'au 31/01/2027
Durée d'amortissement	15 ans à compter de la date de fin de mobilisation
Versement des fonds	En trois fois maximum et au plus tard à la date de fin de mobilisation.
Taux applicable	Taux variable EURIBOR 3 mois + 0,97% EURIBOR constaté entre le 16/11/2026 et le 15/12/2026 Ensuite pour chaque période d'intérêt, nouveau taux calculé sur la base de l'EURIBOR constaté deux jours ouvrés sur le marché monétaire avant la date de début de chaque période d'intérêts du Prêt.
Profil	Amortissement linéaire (capital constant)
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Base de calcul	Exact / 360
Commission d'engagement	0,05% soit 10 000 € (dix mille euros)
Option irréversible de passage en taux fixe exerçable en cours de prêt	Possible à chaque échéance à compter de la première année, sur taux fixe issu de la cotation proposée par le prêteur sur la durée résiduelle. Caractéristiques du Taux Fixe : 30/360 – IRA actuarielle non plafonnée
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance de la phase d'amortissement moyennant : - le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés ; - et le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 3% du capital remboursé par anticipation.

Signé électroniquement à Lille le 16/11/2026

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources

Laurent BESSE